



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Brevets

Question écrite n° 50589

### Texte de la question

M. Pierre Gascher attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat chargé de la francophonie sur l'usage de la langue française pour le dépôt des brevets en France. Il semblerait, selon certaines informations, que l'Office européen des brevets souhaite faire abandonner l'obligation d'emploi du français pour de telles procédures. Cette décision, si elle venait à intervenir, ne manquerait pas de pénaliser fortement de nombreux instituts de traductions spécialisées. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce point et de lui préciser les mesures qu'il compte prendre pour sauvegarder l'usage du français en ce domaine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gascher Pierre](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50589

**Rubrique :** Propriété intellectuelle

**Ministère interrogé :** francophonie

**Ministère attributaire :** francophonie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 avril 1997, page 1853